

Vœu du Conseil de Quartier Monnaie relatif à la création d'un jardin ou d'un espace dédié aux enfants dans le quartier Monnaie adopté en séance du 5 juin 2024. (V062024021)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 23 ;

Vu le règlement intérieur des Conseils de Quartier, et notamment son article 17 ;

- Considérant, la grande utilité pour les familles ayant des enfants jeunes de pouvoir bénéficier d'une aire de jeux dans le quartier Monnaie ;
- Considérant l'absence de parc ou jardin ouvert au public et d'aire de jeux dans le quartier Monnaie ;
- Considérant que la qualité de vie des familles, notamment avec jeunes enfants, doit être une priorité pour la Mairie de Paris ;
- Considérant, par ailleurs, qu'à notre connaissance, la Mairie de Paris n'a pris aucun projet en ce sens.

Sur proposition et positions exprimées lors du Conseil de Quartier Monnaie durant la séance du 5 juin 2024 ;

EMET LE VŒU :

Article unique

- Que la Mairie de Paris réalise rapidement les études et recherches permettant d'ouvrir dans les deux prochaines années soit un jardin au public soit une aire de jeux pour enfants dans le quartier Monnaie.